

# Séance du Conseil Municipal du 26 avril 2011

## Compte rendu

### Ordre du jour :

1. Budget primitif 2011
2. Taux d'imposition 2011
3. Prat Beziau : point de situation
4. Information du projet « Maison d'assistantes maternelles »
5. Jardins familiaux
6. Travaux toiture cathédrale : résultat consultation
7. Point sur les travaux
8. Fonction 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire
9. Questions diverses
  - Adhésion commune de Sauvimont au SIGV
  - Jugement recours D U P terrain de sport
  - Maison « Espona » Pl Cathédrale : location à titre précaire

**Présents** : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, ANE, GINESTET, DUMONT, BOUCHARD, LAPEYRE, Mmes BASSAT, MAGNOAC, MARCHESIN.

Mr BESSIN, percepteur.

**Absents/Excusés** : Mmes BEYRIA, CAILLE, DESCOUS, GHILARDI, MM PELLIS, PIMOUNET.

Pouvoirs : Mr Pellis à Mr Cot/Mme Descous à Mr Despax/ Mr Pimounet à Mr Morvan/ Mme Caille à Mr Loubon / Mme Beyria à Mr Labatut.

Jean-Pierre COT est nommé secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu du 28 février 2011

### **1. Budget primitif 2011**

Mr le Maire présente le projet de budget 2011.

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 229 650 €

Recettes : 1 386 754 € Résultat reporté : 82 321 €

Le détail par chapitre est donné

Charges de personnel : inscription de + 12 000 € pour poste supplémentaire au secrétariat.

Atténuation de produits : inscription d'une nouvelle dépense « reversement sur FNGIR » 53 284 € (suite à la réforme fiscale, prélèvement sur fonds de garantie individuelle de ressources)

Subventions aux associations : Mr Loubon propose le principe de la reconduction du budget global avec quelques modifications pour : L'ACACIA, Les amis de la Maison du livre, la Croix rouge et l'inscription de 2 nouvelles subventions ( Amicale donneurs de sang 100 €, Secours catholique 400 €, subvention exceptionnelle pour création boutique solidaire).

Ces propositions de modification ont été discutées en commission des finances et doivent être examinées :

Baisse de la subvention de l'ACACIA – 500 €

Augmentation de la subvention Les Amis de la maison du Livre + 500 €

Mr Despax demande quelle a été la motivation pour ces 2 changements.

Mr Loubon répond que les animations et expositions réalisées par Les Amis de la maison du Livre sont plus importantes que celles menées par l'association Acacia qui, par ailleurs, a des soucis de coordination générale avec les autres associations culturelles.

Mme Magnoac demande si une subvention de 1500 € sera suffisante pour organiser le stage de chants et les ateliers.

Mr Despax regrette ce changement et précise que les arguments donnés par Mme Caille à la commission des finances ne peuvent pas être retenus car elle est juge et partie en tant que membre de l'association.

Mme Magnoac fait remarquer que, par ailleurs, le reversement intégral de la taxe de séjour au syndicat d'initiative (7900 €) engendre une augmentation multipliée par 5 avec la subvention de 2000 €. Elle demande le vote des subventions une à une ainsi que pour le reversement de la taxe de séjour.

Après discussion, Mr Loubon propose de voter individuellement pour : L'Acacia, Les amis de la Maison du Livre, la Croix rouge, le Syndicat d'initiative et globalement pour les autres subventions selon le détail donné.

Subvention Acacia 1500 € : Oui (13) Non (5)

Subvention Amis de la Maison du Livre 4500 € : Oui (12) Non (6)

Syndicat d'initiative 2000 € : Oui (14) Non (3) Blanc (1)

Croix rouge 600 € (Mr Despax et Mme Marchesin, membres, ne prennent pas part au vote) : Oui (15) Non (1)

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'attribution des autres subventions selon le détail donné.

Vote sur le reversement en totalité de la taxe de séjour au syndicat d'initiative :

Oui (11) Non (6) Blanc (1)

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Remboursement d'emprunts : 200 000 €

Travaux d'investissement : 1 269 211 €

Solde 2010 : - 264 574 €

##### Recettes

Subventions investissement : 293 438 €

Emprunts : 440 576 €

FCTVA /TLE : 95 791 €

Vente terrains : 227 896 € (dont 150 000 € vendus à Espinasse)

Autres : 36 316 €

Affectation 2010 : 371 158 €

Concernant le détail des investissements :

Fonds de concours rues du centre ville (77 000 €) : Mr Loubon propose de le corriger car le montant à retenir serait de 45 000 €.

Achat de terrain : concerne les parcelles Becanne et Dutrain pour projet passerelles

Piscine : Mr Loubon explique qu'il s'agit de travaux de mise aux normes concernant le traitement de l'eau, demandés par l'ARS (système au cloche). Ces travaux ne pourront pas se faire tout de suite car une consultation doit être faite étant donné le montant.

Aménagement Prat Beziau : les travaux devraient débiter à l'automne.

Local buvette stade : Mme Magnoac s'étonne de l'inscription de cet investissement car il n'y a pas eu de décision du conseil quant à sa réalisation. Elle demande quel sera le montant de l'emprunt.

Mr Cot précise que cet investissement a fait l'objet de plusieurs débats en commission des travaux, et est encore à l'étude. Mr Morvan rappelle que pour l'achat des protections de la salle polyvalente il n'y a pas eu au préalable d'inscription au budget.

Concernant l'emprunt, Mr Loubon répond que cela dépendra du montant définitif des travaux « Prat beziau » et des subventions en cours (DGE et Dgad).

Il précise que la dette augmentera avec cette opération mais qu'elle est tout de même maîtrisée.

Fiscalité :

Mr Loubon et Mr Bessin informent le conseil des changements dus à la réforme fiscale qui engendre un « rebasage » des taux ; transfert de la fiscalité départementale, régionale aux communes et communauté de communes, remplacement de taxe professionnelle par la CVAE, la CFE et d'autres taxes.

Mme Magnoac demande quelle sera l'incidence sur la fiscalité des ménages.

Mr Bessin répond aucune puisqu'il s'agit d'un transfert et que la commune n'augmente pas ces taux.

Mr le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2010, recalculés en fonction du « rebasage ».

Après vote (Oui : 16, Non : 1, Blanc : 1), le budget primitif 2011 est adopté.

## **2. Taux d'imposition 2011**

Le conseil, à l'unanimité (Oui : 18), décide d'adopter les taux d'imposition comme suit :

Taxe habitation :	16.90 %
Taxe foncier bâti :	13 %
Taxe foncier non bâti :	55.53 %
CFE :	13.96 %

## **3. Prat Beziau : point de situation**

Mr Despax informe le conseil que l'ouverture des offres (Marché de travaux) a eu lieu le 14 avril ; l'analyse est en cours par Mr Perez, maître d'oeuvre.

Mr Loubon précise, que suite à des observations techniques de la DDT, le ralentisseur situé au niveau du pont de la Savère devra être déplacé.

Concernant la demande de subvention DGE, la réponse devrait intervenir en juillet.

## **4. Information du projet « Maison d'assistantes maternelles »**

Mr le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par 4 assistantes maternelles de Lombez au sujet de leur projet de création d'une structure « Maison d'assistantes maternelles » ; structure qui implique un local adapté. Elles sollicitent auprès de la commune la location d'une partie des locaux de l'école maternelle.

Mr Loubon pense que le besoin d'une telle structure sur la commune existe. Il propose au conseil de se prononcer sur un accord de principe pour leur louer, à terme, ces locaux ; la commune devant récupérer ce bâtiment auprès de la communauté de communes quand l'école maternelle aura déménagé.

Mme Marchesin demande si ces locaux sont aux normes de sécurité. Mr Loubon répond qu'ils le sont.

MM Ané et Lapeyre demandent si le préau fermé et la cour sont inclus dans la demande.

Mr Loubon : cela n'est pas défini à ce jour.

Mr Despax pense que l'idée est bonne mais la commune manque de salles et en a besoin pour les associations et diverses réunions ; une réflexion est à mener à ce sujet.

Mr Loubon répond qu'il y aura les salles disponibles à l'étage.

Mr Despax souligne que l'étage n'est pas aux normes pour recevoir du public et qu'il ne sera pas utilisable pour les associations avant plusieurs années. Mr Loubon confirme puisque la mise aux normes ne pourra pas se faire dans l'immédiat.

Mme Magnoac pense que cette demande est prématurée ; il convient d'étudier le projet global d'utilisation de ce bâtiment et d'y réfléchir.

Mr le Maire propose de voter sur le principe de louer, à terme, une partie des locaux de l'école maternelle à Mesdames Gomez, Maris, Porcelli, et Salviat.

Vote (Oui :14 Non : 1 Blanc : 3). Accord de principe est donné.

## **5. Jardins familiaux**

Mr Despax informe le conseil que l'aménagement est pratiquement terminé ; il reste les abris bois à mettre en place. 8 lots sont disponibles. A ce jour, 5 demandes ont été reçues.

Il présente une synthèse du contrat de location et du règlement. Le loyer annuel serait fixé à la somme symbolique de 15 €.

La gestion des jardins sera assurée par la commission « urbanisme-patrimoine ».

Mme Magnoac demande qui assurera la gestion et s'il y a un critère de revenus pour l'examen des demandes. Mr Despax répond que la gestion des jardins sera assurée par la commission « urbanisme-patrimoine » ; pas de critère de revenus retenu.

Mr Dumont demande ce qu'il est prévu en cas d'autres candidatures. Mr Despax répond que ce lieu est évolutif.

## **6. Travaux toiture cathédrale : résultat consultation**

Mr Despax fait part au conseil des décisions concernant l'attribution des marchés de travaux (tranches ferme et conditionnelle)

			TOTAL	Tr ferme	Tr conditionnelle
Lot n° 1	Couverture	Sas T M H	<b>189 531.40 HT</b>	62 228.55	127 302.85
Lot n° 2	Charpente	Sarl MCCC	<b>55 358.97 HT</b>	16 403.69	38 955.28
Lot n° 3	Maçonnerie	Entreprise SELE	<b>33 422.53 HT</b>	10 759.13	22 663.40

Le conseil approuve l'attribution des marchés et le dépôt des dossiers de demande de subvention pour la tranche conditionnelle.

## **7. Point sur les travaux**

Mr Cot donne le compte rendu de la commission travaux du 12 avril et fait le point des travaux effectués.

Remplacement du véhicule polybenne : Mr Cot informe le conseil que la première consultation pour l'achat d'un polybenne n'a pas abouti.

Une seconde consultation plus élargie va être faite.

Piscine : Mme Magnoac demande si l'état de la digue, côté Save, a été contrôlé

Mr Cot répond qu'il n'y aurait pas eu d'évolution importante de l'érosion de la digue depuis 2000 car il n'y a pas eu de grosse crue. A ce sujet, sous l'ancien mandat, un devis avait été demandé et s'avérait très coûteux pour le confortement de la digue. MM Cot et Despax proposent de consulter le syndicat de la Save pour avis.

Afin de sécuriser le lieu, Mr Ané préconise de déplacer le grillage de clôture.

Salle Ramondère :

Mr Dumont demande le point sur le problème d'aération de la salle.

Mr Cot précise que la commission de sécurité est venue courant fin d'année dernière et n'a émis aucun avis. Il rappelle que cette salle a été construite à l'époque sans permis de construire. La régularisation aujourd'hui conforme à la législation en vigueur doit être faite par un organisme de contrôle (Socotec) afin d'établir un rapport sur la conformité des différents matériaux utilisés lors de la construction de la salle (plafonds, électricité...).

Mme Dausend, présidente de la commission de sécurité rendra son avis seulement après réception du rapport. Par conséquent, afin de ne pas modifier le permis de construire de la salle, il vaut mieux attendre avant d'effectuer toute modification ou travaux. Mr Ané confirme qu'il vaut mieux attendre.

Mr Cot ajoute que l'étude d'une aération est étudiée en commission des travaux et des devis ont été demandés.

Salle polyvalente : sol

Le point est demandé par Mme Magnoac. Mr Morvan informe le conseil que les utilisateurs du hand Ball n'ont pas constaté d'amélioration. L'entreprise Malet a été rappelée : elle a mandaté une entreprise de nettoyage et un test d'adhérence doit être effectué. Résultat à voir après ce test, début mai.

Mme Magnoac demande si toutes les formalités ont été effectuées auprès de l'entreprise Malet. Mr Morvan répond qu'un courrier recommandé leur a été adressé il y a plus d'un mois.

Entretien des espaces verts : Mr Labatut rend compte des divers travaux.

## **8. Fonction 4<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Mr Loubon informe le conseil que par arrêté du 29 mars 2011, il a mis fin à la délégation de fonctions à Madame Magnoac. Le conseil doit se prononcer sur le maintien de l'adjoint dans ses fonctions.

Mr Loubon donne lecture de sa déclaration.

*« Les ennuis que j'ai avec Martine Magnoac ne datent pas d'hier et je pense qu'au fond, ils sont liés au fait que Mme Magnoac a toujours du mal à se cantonner à la mission qui lui est impartie. Dès la 2<sup>ème</sup> année de mandat, elle a eu des problèmes relationnels avec certains adjoints ; mes relations personnelles se sont dégradées au fil du temps, ainsi que du reste ses relations avec d'autres membres du groupe. Cela a fini par perturber fortement la cohésion de l'équipe, car il y avait un manque de confiance évident qui a abouti à des dysfonctionnements qui mettaient en danger l'application de la politique que nous nous étions fixés en début de mandat. Dans ce contexte très délétère, j'avais depuis quelques temps déjà très fortement envisagé de retirer à Mme Martine Magnoac ses délégations, mais je ne voulais l'annoncer qu'après les élections cantonales. Sur les conseils d'un conseiller, j'ai reçu Mme Magnoac pour lui faire comprendre qu'elle devait changer d'attitude et qu'en faisant un effort réciproque l'on pouvait encore normaliser la situation ; peine perdue, au contraire. Pendant la campagne des cantonales il est clair que Mme Magnoac a eu un comportement on ne peut plus déloyal à mon encontre, ce qui ne m'a pas, vous le comprendrez, enclin à revenir sur ma position. Pour le bon fonctionnement de notre équipe d'adjoints et de conseillers délégués, basé sur la loyauté, la vérité, la transparence et l'efficacité, j'ai pris cette décision certes difficile mais nécessaire de retirer à Martine Magnoac la totalité de ses délégations par lettre recommandée accusé de réception.*

*Je demande maintenant au conseil de se prononcer sur le maintien ou non de Mme Martine Magnoac en qualité d'adjointe sans délégations »*

Mme Magnoac prend la parole et demande à Mr Loubon de donner des exemples de troubles qu'elle aurait occasionés en matière de dysfonctionnement des services. Elle lui demande à quel moment elle a reçu une convocation ou une lettre de réprimande concernant la remise en question de son poste d'adjoint.

Mr Loubon répond qu'il ne veut pas rentrer dans la polémique.

Mme Magnoac réitère sa question mais n'obtient pas de réponse.

Elle informe le conseil qu'il y a eu effectivement des problèmes, non dus à son travail, mais qu'ils étaient apparus lors des élections régionales. Elle signale différentes altercations en réunion d'adjoints dont une avec MM Labatut et Morvan qui lui avaient dit qu'elle avait trahi le groupe en faisant campagne avec le parti socialiste (Mr Boutines aux élections régionales) et qu'elle devait choisir son camp. Mme Magnoac leur avait répondu qu'elle ne trahissait personne puisqu'elle appartenait à un parti de gauche ; elle avait répondu à la demande du président PRG avec le soutien de Mr Loubon. A une autre occasion, Mr Morvan lui avait dit que si elle avait fait partie de leur groupe, elle n'aurait jamais fait campagne avec le P S.

De plus elle rappelle que ses amitiés politiques sont du domaine personnel et n'ont rien à voir avec ses attributions d'adjoint. Mme Magnoac demande s'il est normal que des adjoints impriment des pages « Facebook » personnelles et les diffusent aux conseillers.

Mr Despax intervient pour dire qu'il n'y a rien à reprocher à Mme Magnoac quant au travail effectué dans le cadre de sa fonction depuis le début du mandat ; elle a toujours mené les dossiers avec efficacité et équité envers les associations. Il pense qu'il est regrettable d'en arriver à cette situation, d'exclure une personne par rapport à sa façon de penser et souhaiterait plus de tolérance ; on juge une équipe en fonction de sa tolérance même s'il y a des problèmes de relations inter-personnelles.

Mme Bassat prend la parole et donne lecture de sa déclaration :

*« Un conseiller municipal se doit de mener à bien au sein d'une équipe les projets pour lesquels il a été élu. Or dans ce village, certains ne semblent plus œuvrer pour Lombez mais contre une personne, ce qui a pour but de dresser les citoyens les uns contre les autres : regrettable, déplorable ! Lombez mérite mieux !*

*Martine, il y a 3 ans, après avoir été « fan » de Mickaël Boutines, tu te declares son ennemie et décides de faire partie de la liste menée par Jean Loubon. 3 ans ont passé : tes relations avec la majorité de l'équipe municipale se sont dégradées de jour en jour et ton opposition est devenue systématique. Ton soutien inconditionnel à Mr Boutines nous amène à penser que travailler avec nous t'est devenu insupportable, voire impossible. Tu viens de trahir ouvertement ta confiance de Mr Loubon et celle de la majorité de l'équipe municipale. En conséquence, la décision de Mr Loubon de te retirer les délégations me paraît une décision logique »*

Mme Magnoac fait remarquer à Mme Bassat qu'elle a cité des propos écrits sur Facebook à titre privé.

Mme Bassat répond ne rien connaître à Facebook.

Mme Magnoac lui répond qu'elle confirme avec conviction son appartenance à la gauche et son amitié avec M Boutines qu'elle a retrouvé pendant les élections régionales. Elle considère donc ne faire partie d'aucune opposition, et n'avoir trahi personne et qu'elle a toujours honoré son travail d'adjoint.

Mme Magnoac constate que l'on n'a rien à lui reprocher quant à sa charge d'élue sauf ses engagements politiques, elle considère donc qu'il s'agit d'un règlement de compte suite à la défaite de Mr Loubon aux élections cantonales qui n'a pas su rassembler les forces de gauche.

Après vote, (Oui : 5 Blanc : 1 Non : 12), le conseil décide de ne pas maintenir Mme Martine Magnoac dans ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Mr le Maire informe le conseil qu'il a donné à Mr Morvan, conseiller délégué, la délégation de fonctions « Associations sportives, de loisirs et caritatives ».

## **10. Questions diverses**

Mr Cot demande la parole et donne lecture de sa déclaration afin de répondre à l'attaque de Mme Magnoac lors de la commission des finances :

*«Je tiens à m'expliquer, sans polémique que ce soit, aux différents propos qui m'ont été tenus par Mme Magnoac dont j'ai été la cible lors la réunion commission des finances la semaine passée. Des propos à la fois affabulateurs, mensongers et dépourvus de sens, qui pourraient être lourds de conséquences envers mes amis. En effet, j'ai été accusé à tort directement et sans gêne par Mme Magnoac comme quoi j'ai mis Laurent Kilani dehors de la mairie. Je ne cache pas que j'ai été très surpris et stupéfait de ces paroles mensongères. Je tiens à préciser que j'ai de bonnes relations avec Mr Kilani et sa femme avec qui je n'ai eu aucun problème. En effet, je n'ai pu m'empêcher de m'entretenir aussitôt avec Laurent et de lui expliquer la raison de mon appel. Il a été très surpris de ces paroles. D'ailleurs, à ce sujet j'ai éclairci plusieurs points qui lui étaient rapportés d'une manière tout à fait tronquée. Je précise que même lors*

*d'une réunion à laquelle Mr Kilani participait, nous avons défendu une cause commune : il était inacceptable, à notre sens, que l'association Acacia ne participe pas au collectif d'action culturelle sur Lombez. A moins que cette entente gêne certaines personnes...*

*Je tenais à dire à Mme Magnoac combien je regrette que l'on puisse adopter une attitude aussi grave, irresponsable en utilisant des propos mensongers à mon égard mais aussi à l'égard de notre municipalité. Je demande à Mme Magnoac d'adopter à l'avenir une attitude sereine et loyale dans le respect de tous. Personnellement, je m'efforcerai de tout cœur et je sais que Jean avec toute la municipalité s'efforcera à travailler afin que Lombez retrouve rapidement une certaine sérénité.*

*Pour ma part, je ne laisserai en aucun cas des personnes salir mon image ni celle de la municipalité par des propos inventés ou infondés. »*

Aucune réponse.

- Adhésion commune de Sauvimont au SIGV

Avis favorable est donné à la demande d'adhésion de Sauvimont au Syndicat I G V (compétence « rivière Aussoue, Lieuze »)

- Jugement recours D U P terrain de sport

La requête de Mr J.J. Lassave de demande d'annulation de l'arrêté préfectoral de DUP (projet d'extension du terrain de sport) a été rejetée (jugement du Tribunal Administratif de Pau du 22/03/2011.

- Maison « Espona », Pl cathédrale : location à titre précaire

Mr le Maire informe le conseil qu'un brocanteur de Gimont a demandé de louer la maison (ancien local syndicat initiative) durant l'été. Il propose de lui louer à titre précaire pour un montant mensuel de 60 à 70 €.

Mme Magnoac demande si ce local est aux normes de sécurité pour une location à usage commercial.

Mr Ané pense que si cette location représente un risque quelconque, il vaut mieux ne pas louer.

Après discussion, le conseil émet un accord sous réserve des normes de sécurité du bâtiment et notamment de l'électricité.

- Inauguration du Syndicat d'initiative

Elle aura lieu le 28 mai à 10 h 00 en présence du Secrétaire Général de la Préfecture.

Séance levée à 23 h 10